

Directeur(trice): Marie-Eve St-Laurent  
CPPC - Pratique sage-femme  
819 376-5011, poste 3371

Bureau du registraire  
1 800 365-0922 ou 819 376-5045  
www.uqtr.ca

---

**Crédits: 15**

## **Présentation**

### **En bref**

Ce programme s'adresse à la fois aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada ayant reçu une recommandation de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) dans le cadre d'une demande de reconnaissance de diplôme ou de formation(1) et aux sages-femmes ayant reçues une prescription de stage de l'OSFQ(2).

### **Atouts UQTR**

#### Particularités

Exigences particulières

Lors du stage, l'automobile est indispensable pour effectuer les visites à domicile. Le téléphone cellulaire est également obligatoire à la réalisation du stage.

Les frais d'hébergement, de déplacement et de stationnement sont à la charge de la candidate. La candidate a l'obligation de se conformer aux politiques en vigueur dans les différents lieux de stage (confidentialité, vaccination, code vestimentaire, etc.).

Le stage se déroulera dans les diverses maisons de naissance du Québec. Il est possible qu'il débute à l'un ou l'autre des trimestres d'automne, d'hiver ou d'été. Il est impossible de préciser le moment où la candidate sera en stage.

L'étudiante a l'obligation de se conformer aux politiques en vigueur dans les différents milieux de stage (ex.: confidentialité, vaccination, code vestimentaire). Elle doit être inscrite au registre de l'Ordre des sages-femmes du Québec, et certaines organisations partenaires peuvent exiger de l'étudiante qu'elle fournisse une déclaration relative aux antécédents judiciaires.

## **Admission**

### **Trimestre d'admission et rythme des études**

Automne, hiver, été.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

## **Conditions d'admission**

Ce programme s'adresse aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada et qui ont complété le microprogramme 0855

Formation supplémentaire

Un certain nombre de crédits pourraient s'ajouter pour des candidates dont l'analyse du dossier révélerait la nécessité d'acquérir un plus grand nombre de connaissances et de compétences afin d'exercer au Québec. Il pourrait s'agir de cours du baccalauréat en

---

pratique sage-femme ou du certificat, d'ateliers pratiques ou de tout autre modèle de formation demandé par l'OSFQ.

Les candidates sont priées de consulter l'onglet particularités

### **Études au Québec**

Ce programme s'adresse au sages-femmes formées à l'extérieur du Canada.

### **Études hors Québec**

Pour les sages-femmes formées à l'extérieur du Canada :

Pour être admise à ce programme, la candidate doit obtenir une recommandation de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)

ET

Avoir complété le Microprogramme de premier cycle sur la pratique sage-femme au Québec (0855).

Pour les sages-femmes ayant déjà eu un permis de pratique de l'OSFQ ou celles étant membre sage-femme de l'OSFQ, dans les deux cas, elles doivent avoir reçues une prescription de stage de l'OSFQ avant de pouvoir s'inscrire au Microprogramme (0705).

## **Structure du programme et liste des cours**

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

### **Cours obligatoires (15 crédits)**

SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits)

## **Autres renseignements**

### **Description des activités**

#### **SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits)**

Ce cours vise l'intégration des compétences développées dans le cadre du certificat personnalisé en pratique sage-femme au Québec. Il permet aux candidates d'expérimenter la pratique sage-femme à travers les différentes phases de la périnatalité, et ce dans les trois lieux de naissance. Elles mettent à profit les connaissances et habiletés acquises lors de la formation théorique. A la fin de leur stage, elles sont évaluées sur un ensemble de compétences nécessaires à l'exercice de la profession sage-femme.

Dans le cadre d'un retour à la pratique, ce stage permet une actualisation des connaissances ou une remise à niveau. Dans les autres situations, ce stage vise à permettre à la sage-femme d'atteindre les standards de compétence attendus nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions "S" (succès) et "E" (échec).